

CONSEIL MUNICIPAL DE PETIT-CROIX
Procès-verbal de la séance du 14 mars 2025

Le dix-sept janvier deux mille vingt-cinq à 19h30, le conseil municipal de Petit-Croix s'est réuni en mairie sur la convocation et la présidence de Mme Isabelle SEGURA, Maire,

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 09

Quorum : 05

Nombre de conseillers présents : 05

PRESENTS : Christelle MASSIAS, Roger CHENUT, Isabelle SEGURA, Anne-Cécile ALZIEU, Nadine EINHORN

ABSENTS : Jérémy COHET, Bruno FERREIRA SEBBANE, Yannick ROUKAVITZINE

ABSENTE EXCUSÉE : Peggy GERARD

PROCURATIONS : Peggy GERARD à Anne-Cécile ALZIEU

SECRETAIRE DE SÉANCE : Christelle MASSIAS

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation / modification du procès-verbal de la séance du 17/01/2025
- 2- Demande de subvention au Grand Belfort CA pour travaux de voirie Rue des Grands Champs
- 3- Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier
- 4- Protection des élus CDCL
- 5- Demande de subvention de l'amicale La Vigilente (sapeurs-pompiers de Montreux-Château)
- 6- Questions diverses

1 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025**

.....

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2 – Demande subvention au Grand Belfort pour travaux de voirie Rue des Grands Champs

Mme la Maire informe les membres du conseil de l'état très dégradé (fissures, nids de poule,...) de la Rue des Grands Champs.

Elle propose la réfection de cette voirie afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le montant des travaux s'élève à 8 400 € HT selon devis.

Une demande de subvention au titre du fonds d'aide aux communes du Grand Belfort peut être sollicitée afin de permettre une prise en charge de 50% du montant HT de l'intervention.

Le conseil municipal est appelé à donner son accord à la réalisation de ces travaux et à charger Mme la Maire de solliciter le soutien du Grand Belfort.

Accord du conseil pour le devis de la société ALVAREM

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3 – Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier

Il est rappelé que la commune de Petit-Croix adhère au groupement de commandes initié par le Département du Territoire de Belfort pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier.

En effet, compte-tenu du volume de ses commandes annuelles, le Département bénéficie de tarifs avantageux pour l'achat de certaines fournitures routières.

A l'occasion du renouvellement des accords-cadres conclus en 2022 et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025, le Département propose l'organisation d'un nouveau de groupement de commandes pour ce type de fournitures.

Aussi, considérant les économies susceptibles d'être réalisées, il est proposé au conseil de

- Donner son accord à l'adhésion de la commune de Petit-Croix au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier à compter du 01/01/2026,
- Autoriser le maire à signer la convention à intervenir définissant les règles de fonctionnement du groupement et désignant le Département en qualité de coordonnateur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4 – Protection des élus CDCL

Mme la Maire informe le conseil municipal que :

Les services du Ministère de l'Intérieur ont recensé une forte recrudescence d'agressions visant les élus municipaux. En France, les agressions d'élus ont augmenté de 32% en 2022 et sont estimées à plus de 15% en 2023.

De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été mises en place afin de lutter contre ces violences faites aux élus. Notamment, la loi du 24 janvier 2023 ouvre la possibilité à des associations nationales d'élus « de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'une agression ».

Dans ce contexte, une seule association habilitée au titre de la loi susmentionnée propose un dispositif complet de protection des élus, c'est l'association CDCL (Carrefour des Collectivités Locales).

Ce dispositif comporte notamment la prise en charge de tous les types d'agressions (insultes, menaces, rumeurs, cyber-réputation, dégradation de biens personnels, agressions, violences contre les élus et leurs familles,...).

Trois axes d'intervention sont privilégiés (prévention, réaction immédiate, procédure judiciaire).

Le dispositif apporte un accompagnement large des élus victimes et/ou de leurs familles : Tous les élus du conseil municipal sont couverts, y compris les élus ne participant pas à la majorité, partout et en permanence.

Le coût est mutualisé : une participation à l'association CDCL est demandée : 18 centimes d'Euro par habitant par an, avec un montant minimum de 97 Euros.

C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal de Petit-Croix, eu égard à ce qui précède et considérant le nouveau risque de constituent les agressions des élus, de

- Décider de participer au dispositif de protection des élus proposé par l'association CDCL
- D'inscrire les crédits de 97 € au budget communal
- D'autoriser Mme la Maire à signer le contrat avec l'association CDCL et tout document inhérent à cette affaire.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5 – Demande de subvention de l'amicale La Vigilente (sapeurs-pompiers de Montreux-Château)

Mme la Maire donne lecture d'un courrier de l'amicale La Vigilente – centre de secours des sapeurs-pompiers de Montreux-Château, qui sollicite une aide financière pour :

- L'achat de nouveaux équipements de sécurité (vêtements, matériels de secours, etc...)
- La mise en place de formations régulières pour garantir la réactivité et la compétence des sapeurs-pompiers volontaires,
- L'entretien et la modernisation du matériel roulant et des infrastructures

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution ou non d'une subvention et **le cas échéant à en fixer le montant.**

Le conseil se prononce pour l'attribution d'une subvention de 100€ à l'association La Vigilante des Sapeurs-Pompiers de Montreux-Château

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

QUESTIONS DIVERSES : /

Séance levée à 20h51

Procès-verbal approuvé et/ou modifié lors de la séance du **10 AVR. 2025**

Isabelle SEGURA
Présidente de séance,



Christelle MASSIAS
Secrétaire de séance,

